

ORIGIN

Madame Fabienne ROUBY
Rue des Chartreux, 17 boîte 7
1000 BRUXELLES

V/Réf. : FOL/FRO/2012-0050 – DOSSIER 220-01
N/Réf. : AVL/cc/UCL-2.2/s.524
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Concerne : UCCLE. Avenue De Fré, 44 – Ferme Rose. Précisions concernant le dossier de permis et les travaux : traitement des façades et finitions du porche d'entrée.
Demande d'avis de principe à la CRMS

En réponse à votre lettre du 5 juin 2012 sous référence, reçue le 6 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis de principe émis par notre Assemblée, en sa séance du 22 août 2012 concernant l'objet susmentionné.

Des précisions sont demandées à la CRMS par les auteurs de projets de la restauration de la Ferme Rose suite aux réserves qu'elle avait émises dans son avis conforme de 2010 et sur le dossier modificatif (juin 2011).

Ces précisions concernent la teinte du badigeon dont les bâtiments seront revêtus et la fermeture de l'allée longeant l'aile ouest et débouchant sur l'avenue De Fré.

1. Le badigeon

Des essais pour déterminer la composition exacte, la teinte et la localisation du badigeon doivent être effectués préalablement à l'exécution des travaux, comme précisé dans le dossier modificatif introduit par l'auteur de projet et examiné par la CRMS le 22.06.2011.

Trois teintes NCS sont aujourd'hui soumises à l'approbation de la CRMS. Cette dernière propose que des essais soient réalisés sur place (texture et teinte) et que, pour plus de précision pour la suite des travaux, les couleurs soient désignées par leurs pigments plutôt que par des références NCS.

Toutefois, la CRMS réitère ses questions (voir son avis conforme) sur l'étendue du recouvrement et demande où en est la réflexion à ce sujet. Les parements en brique de la façade traitée par Lemaire (aile sud : façade intérieure et retour d'angle) ont été décapés et la façade restaurée par Lemaire **dans l'objectif de laisser les briques et les pierres apparentes**. Dans la mesure où ces façades ne présentent pas le même degré de dégradation que les autres, la CRMS s'interrogeait sur la possibilité de laisser les matériaux apparents. Elle avait estimé qu'il serait prudent d'attendre les résultats de la restauration des parements avant de prendre une décision définitive à cet effet. Cette restauration étant en phase finale pour l'aile longeant l'avenue De Fré, la CRMS demande de préciser des superficies qui pourraient éventuellement être laissées à nu compte tenu de la question des chaînages d'angle. Une proposition précise devrait être effectuée préalablement aux tests et être vérifiée sur place en présence de la CRMS et de la DMS lors de l'examen des échantillons de badigeon.

2. La fermeture de l'allée latérale

Dans son avis conforme de 2010, la CRMS avait demandé que le dispositif de fermeture proposé pour l'allée latérale soit mieux adapté à la typologie des lieux. La nouvelle proposition examinée par la Commission en juin 2011 (grille) étant quasiment semblable à la précédente, la CRMS a réitéré sa demande. Les recherches ne semblent pas avoir été poursuivies et les auteurs de projets demandent aujourd'hui à la CRMS des suggestions ou des références.

Bien que ce travail incombe aux architectes restaurateurs, la CRMS peut indiquer certaines pistes de travail. Toute la difficulté vient du fait de la dimension importante de la future clôture : l'allée a la dimension d'une rue et non d'une entrée ou d'un porche. Il convient donc de ne pas traiter sa fermeture par une simple porte à deux battants car ses vantaux sembleraient totalement disproportionnés. Par contre, la division de cette fermeture en 5 parties permettrait le dispositif suivant : 1/5^e fixe, 2/5^e double ouvrant, 1/5^e simple ouvrant pour piéton, 1/5^e fixe. Différentes variantes pourraient être étudiées sur ce thème ou sur ce principe.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M. J. VAN DESSEL
Vice-président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Segura